

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 02 Septembre 2019**

Ouverture de la séance à 20H35 – tous les conseillers présents

⇒ **Ordre du jour :**

► **Convention de répartition des frais de fonctionnement des écoles :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans la mesure où il n'y a plus d'école à Faucon, certains enfants sont scolarisés sur la Commune de Saint Pons qui a déterminé le montant des frais de fonctionnement de son école pour 2018 / 2019 : soit **1 767 €** par élève de maternelle et **1 029 €** par élève de primaire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces tarifs et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

► **Budget communal 2019 : Décisions Modificatives (3)**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que pour pouvoir régler la facture de goudronnage de la Routière du Midi en Investissement, il convient de modifier le budget car les crédits prévus sont insuffisants sur l'article concerné. Par ailleurs deux erreurs doivent être corrigées concernant la régularisation des frais de réaménagement d'emprunt et l'opération 65 « Divers » (saisie en opération d'ordre au lieu de réel). Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces modifications.

► **Nouvelle convention et tarifs du Transport Scolaire :**

Monsieur le Maire indique que la convention signée avec la Région est arrivée à échéance à la fin de l'année scolaire 2018/2019 et doit être renouvelée. Après de vives discussions, l'assemblée décide d'accepter cette nouvelle convention sous réserve que tous les enfants du village puissent bénéficier du transport, et ce, quelle que soit la distance entre l'école et le point de prise en charge. Par ailleurs la part restante à la charge des familles est fixée à :

- 40 € pour les élèves de primaire et maternelle (au lieu de 36,50 €),
- 80 € pour les élèves du secondaire (au lieu de 76 €),
- 10 € pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 700 (sans changement).

La Commune procédera au remboursement des familles qui doivent désormais faire l'avance de la totalité des frais (soit 110 €) dans ces proportions. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces tarifs et autorise le Maire à signer la convention correspondante à condition que les réserves émises soient prises en compte.

► **Déclassement d'une partie du domaine public :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite à la vente de la « Maison André, l'acquéreur du bâtiment, a demandé en 2018 la cession par la Commune d'une petite partie du terrain situé au Sud du bâtiment (14m²) à l'aplomb du balcon existant. L'emprise du nouveau balcon ayant été déplacée pour éviter un conflit de voisinage, il demande à nouveau la cession gratuite d'environ 5m² toujours dans l'optique d'acquérir la propriété du sol à l'aplomb du balcon pour des raisons de sécurité (en prenant tous les frais à sa charge). Le Maire rappelle qu'une enquête publique préalable n'est pas nécessaire (Art. L141-3 du Code de la Voirie Routière) dans la mesure où la partie du domaine public concernée n'est pas utilisée comme voie de circulation. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette demande.

► **Contrat départemental de solidarité territoriale 2019/2020 :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'adhésion à ce contrat se fait dans le cadre général de la contractualisation entre le département et les territoires, par l'intermédiaire de la CCVUSP. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette adhésion.

► Demande de subvention au titre du FRAT 2 pour le projet de dénomination et numérotation des rues :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de présenter à la Région une demande de subvention pour ce projet. Les devis fournis pour l'aide à la numérotation et l'achat des plaques et des numéros s'élèvent à 9 887,10 € HT (11 864,52 € TTC). La subvention attendue est de 6 920 € (70%). Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Par ailleurs Mr le Maire indique que la Commission des travaux ayant apporté une légère modification aux noms de rues arrêtés lors de la séance du 12.04.2019, il convient de la valider : l'« Impasse » du Presbytère devient « Ruelle » du Presbytère et il est créé une « Place de l'Eglise ». Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette modification.

⇒ Questions et informations diverses :

- **Foire agricole de la St Michel (28 Sept. 2019)** : attribution d'un panier garni d'une valeur de 50 €.
- **Terrain disponible** : suite à la demande d'un artisan, après recherches, aucun terrain correspondant n'est disponible pour du stockage de matériel.
- **Gestion des boues des torrents** : plusieurs dépôts ont été effectués en bordure d'Ubaye sous la surveillance du RTM. Le nettoyage des dépôts temporaires suites aux crues de 2003 et 2008 devrait commencer dans le courant du mois ainsi que le curage du torrent de Faucon suite à la crue de 2018.
- **FCTVA** : les services de l'Etat remboursent une partie de la TVA payée par la Commune sur les factures d'Investissement et également sur les factures de Fonctionnement concernant la voirie. Mais les factures de fournitures pour les travaux d'entretien de la voirie ne sont pas éligibles. La somme perçue en 2019 (2 722 €) est donc moins importante que celle demandée (3 912,14 €) mais supérieure à celle prévue au budget (1 000 €).
- **Location du studio** : l'intervention d'un plombier et de l'employé communal pour remettre le studio en état, a permis sa location au 01.08.2019.
- **Les Fêtes de St Jean de Matha, du Village et du Pain** : une réussite !! quelques améliorations sont à prévoir pour l'année prochaine.
- **Eglise de St Flavy et Chapelle de Bouzoulières** : la demande de subvention à la Région devrait passer en commission en Octobre.
- **4^e « Salon de l'Agriculture » à La Bréole** : la Commune sera représentée par D. JEAN, 1^{er} Adjoint.
- **Chapelle de Bouzoulières** : la messe estivale a été un réel moment de convivialité !
- **Tri sélectif** : la réunion publique du mois de juillet a eu peu de succès.
- **Eau potable** : une importante fuite a été détectée à St Flavy et sera réparée définitivement l'année prochaine, après inscription du coût au budget 2020. Etant située avant le compteur, elle n'est malheureusement pas décomptée dans les m³ perdus... par ailleurs la pose d'un compteur à la fontaine de la Place de la Mairie est envisagée.
- **Nuisances sonores et stationnements gênants** : les services de Gendarmerie ont été alertés.
- **Route coupée à Méolans-Revel** : les **16 et 17 Septembre** et **14 et 15 Octobre 2019** pour 2 tirs de mines.
- **Préparation du budget 2020** : la Commission des travaux va être réunie prochainement afin de faire le point sur les dossiers à préparer pour le budget à venir.
- **Cérémonies** : le monument aux morts de Rioclar et une stèle à Villard d'Abbas ont été remis en état du grâce au Souvenir Français. La Commune était représentée par R. SESSA, 2^e Adjoint.
- **Signalisation** : de nouveaux panneaux vont être installés au Bourget et l'achat d'un panneau « *Roulez au pas* » est envisagé pour l'étranglement à l'entrée du village.
- **35^e Congrès de l'ANEM du 16 au 18.10.2019** : la Commune y sera représentée par le Maire.

La séance est levée à 23h10

Le prochain Conseil Municipal aura lieu début Octobre 2019